

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/07/2025 - 18676 - 2008 B 00017 - 501 759 831 - A.C METAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL A.C METAL		DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
SIRET 50175983100024			
Adresse du principal établissement		LE Ancienne adresse en cas de changement	
64 RUE PAUL BERT		SOUS LE N° 18676	
BT G4			
94290 VILLENEUVE LE ROI			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
MENUISERIE METALLIQUE SERRURERIE			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	
0		9 480	
Déficit			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	
		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SARL AC METAL BT G4 64 RUE PAUL BERT 94290 VILLENEUVE LE ROI Tél :			
OGA/OMGA ☐ Visiteur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur ou certificateur conventionné :		Date : 31122024 Lieu : VILLENEUVE LE ROI	
N° d'agrément :		Qualité et nom du signataire : GERANT	
		Signature : COLLOT	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL A.C METAL**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

21 706

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise		SARL A.C METAL		64 RUE PAUL BERT		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				94290 VILLENEUVE LE ROI			
SIRET		50175983100024		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	9 858	030	7 917	1 941	1 829
	Immobilisations financières* (1)	040	666	042		666	666
	Total I (5)	044	10 524	048	7 917	2 607	2 495
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	58 617	070		58 617	104 956
		072	14 330	074		14 330	34 230
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	55 005	086		55 005	16 141
	Charges constatées d'avance *	092	182	094		182	35
	Total II	096	128 134	098		128 134	155 362
	Total général (I + II)	110	138 657	112	7 917	130 741	157 857
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		4 000	4 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		400	400		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		102 269	69 209		
	Résultat de l'exercice	136		7 623	33 060		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		114 292	106 669		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		5 049	8 803		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 513	29 305		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		2 931	11 623		
	Comptes courants d'associés	173		2 956	1 457		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		16 448	51 188			
Total général (I + II + III)				180	130 741	157 857	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	650	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	182	903	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			184		

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL A.C METAL		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	219 259	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	35	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	219 294	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	34 961	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 14 713 - immobilier :)			242	88 545	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 426	244	3 984	
	Rémunérations du personnel *			250	59 029	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	21 235	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	792	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	16	
		260			38	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	208 560
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	10 733
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	2 083	
	Charges financières (V)			294	1 253	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	435	
		348			220	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 422	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	7 623
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	7 623	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 422	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	435	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)			991		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			993		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		999		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		181		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		641		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		649		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	648		990		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	9 480	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	9 480	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A.C METAL										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	608	442		444		446	608												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	6 300	462		464		466	6 300												
	Autres immobilisations corporelles	470	2 046	472	903	474		476	2 949												
	Immobilisations financières	480	666	482		484		486	666												
TOTAL		490	9 620	492	903	494		496	10 524												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	514	532	94	534		536	608												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	6 300	552		554		556	6 300												
	Autres immobilisations corporelles	560	311	562	698	564		566	1 008												
	TOTAL	570	7 125	572	792	574		576	7 917												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.C METAL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés						983			
Déficits reportables						984			
Déficits de l'exercice						860			
Total des déficits restant à reporter						870			
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	2 573
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325	2 573		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	13 950
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	10 669
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	19 891
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.C METAL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	1	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	219 259	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	219 259	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	35	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	35	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	64 616	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	29 741	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	469	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	16	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	94 842	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	124 452
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	124 452
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	219 259	
Effectifs au sens de la CVAE	023	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/01/2024	160 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 50175983100024

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C METAL

ADRESSE (voie) 64 RUE PAUL BERT

CODE POSTAL 94290

VILLE VILLENEUVE LE ROI

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille COLLOT Prénom(s) AURELIEN
Nom d'usage % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 600
Naissance : Date 03091978 N° département 93 Commune LE RAINCY Pays FRANCE
Adresse : N° 8 Voie RUE DE SAVIGNY
Code postal 91170 Commune VIRY CHATILLON Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom de famille SABOT Prénom(s) JOELLE
Nom d'usage COLLOT % de détention 40,00 Nb de parts ou actions 400
Naissance : Date 22111944 N° département 35 Commune RENNES Pays FRANCE
Adresse : N° 64 Voie RUE PAUL BERT BT G4
Code postal 94290 Commune VILLENEUVE LE ROI Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 50175983100024

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C METAL

ADRESSE (voie) 64 RUE PAUL BERT

CODE POSTAL 94290 VILLE VILLENEUVE LE ROI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL A.C METAL	50175983100024	4332B
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
64 RUE PAUL BERT		
94290 VILLENEUVE LE ROI		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	9 480
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	9 480
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	9 480
		9 480

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Rapport spécial relatif aux conventions conclues entre une société et l'un de ses dirigeants

S.A.R.L. "**AC METAL**", RCS CRETEIL 501 759 831

au capital de 4.000 Euros, divisé en mille parts de 4 € chacune,

Siège Social à VILLENEUVE LE ROI (94290) 64, rue Paul Bert,

Mesdames, Messieurs et chers associés,

Conformément aux obligations prévues par le Code de commerce, je vous présente le présent rapport spécial pour vous permettre de connaître les conventions qui ont été conclues entre votre société et moi-même au cours du dernier exercice clos. Ces conventions ont été les suivantes :

OBJET :

Un bail a été signé entre la Sarl AC METAL et Monsieur COLLOT Aurélien – gérant - pour la location d'un bureau de 12m2 sis 8, rue de Savigny – 91170 Viry Chatillon.

Ce bail a été conclu en date du 1^{ER} JANVIER 2024 .

PERSONNES INTERESSEES :

Monsieur COLLOT Aurélien - Gérant et actionnaire.

MONTANT DU LOYER

versé pendant l'exercice 2024

par la Sarl AC METAL à Monsieur COLLOT Aurélien : **6.600 € hors taxes.**

Je vous remercie d'avance de bien vouloir approuver ces conventions.

[signature]



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 23 JUIN 2025

à 18 HEURES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE 23 JUIN à 18 heures

Les soussignés :

Monsieur COLLOT Aurélien, Thomas, Julien, célibataire, de nationalité française, demeurant 8 rue de Savigny – 91170 Viry Chatillon
Né au Raincy (93) le 3 septembre 1978

Madame SABOT Joëlle, Marie, Ange, de nationalité française, demeurant 76, quai Marcel Cachin - 94290 Villeneuve le Roi

Née à Rennes (35) le 22 novembre 1944

Associés de la S.A.R.L. "AC METAL", RCS CRETEIL 501 759 831 - au capital de 4.000 Euros, divisé en mille parts de 4 € chacune, ayant son Siège Social à VILLENEUVE LE ROI (94290) 64, rue Paul Bert

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par voie postale conformément aux statuts.

Les associés présents ou représentés possédant plus des deux/tiers des parts ayant le droit de vote, l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut donc valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur COLLOT.

Les associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi sur les sociétés (conventions entre la société et un associé, un gérant ou toute personne visée à l'article 50 de la loi de 1966) -. Approbation de ces conventions.

- Quitus à la gérance.

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales et les dispositions statutaires être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social dans le délai légal et qu'en conséquence, les dispositions légales et réglementaires concernant tant la convocation de la présente assemblée que le droit de communication des associés ont été respectées.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gérance et offre la parole à tout associé qui désirerait la prendre.

Après un bref échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire reconnaît, en tant que de besoin, comme régulière la convocation faite à la présente réunion pour ces jour, heure et lieu.

Elle donne acte de ce que chaque associé a été mis à même d'exercer tant son droit de communication permanent que celui attaché à la présente Assemblée, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ayant pris connaissance des rapports prescrits par la Loi, approuve le rapport de gestion, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 7.623,30 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport relatif aux conventions réglementées que la Sarl AC METAL a conclu avec Monsieur COLLOT Aurélien, gérant, au cours de l'exercice 2024, l'Assemblée Générale décide d'approuver ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Gérant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le bénéfice de l'exercice 2024 s'élève à 7.623,30 €, décide de le répartir comme suit :

- Report à nouveau..... 7.623,30 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous rappelons qu'il a été versé au cours des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

- exercice 2022 néant
- exercice 2023 néant
- exercice 2024 néant

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale constate et approuve que les charges sociales du gérant soient payées par l'entreprise.

L'Assemblée générale constate et approuve le montant de la rémunération du gérant pour l'exercice 2024 qui s'est élevé à 29.350 €. Le gérant indique qu'il renonce à tout complément de salaire pour cette période.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présents, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

C L O T U R E

..*.*.*

L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.